



SECTION
DE LA
SARTHE

« L'avenir, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible »
(Saint Exupéry)

Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques

Compte-rendu Comité Technique Local du 23 juin 2020

1) Fusion des 4 SPF au 08-10-2020 (pour avis) :

Sur le document proposé, nous remarquons que le tableau relatif au TAGERFIP fait état de 24 postes dont 2 A+ après fusion alors que le tableau des emplois pourvus au 01/09/2020 annonce 21 postes dont 1 A+.

En conséquence, après rapprochement 1 A+ (idiv) disparaît et devient administratif (chargé de mission par exemple) et le compte des emplois pourvus, insuffisant, nécessite l'affectation d'ALD.

Pour nous cette réorganisation du service, entraînera de facto des suppressions de postes (comme d'habitude après fusion). La NRP sous un autre angle.

Par conséquent, nos représentants ont donné **un avis défavorable** (contre).

2) Report de la création du SDIF prévu initialement le 01/09/2020 (pour avis) :

Le report est prévu pour le 01/01/2021 ou 01/09/2021, avec une préférence pour ce dernier.

Le médecin de prévention (MDP) est intervenue pour rappeler les mesures barrières « Covid » et les règles du code du travail en matière de réorganisation des services.

Nous avons rappelé la position de FO qui, en matière « d'open spaces », a toujours dénoncé ces espaces comme particulièrement bruyants et peu propices à de bonnes conditions de travail (la crise a remis en cause ce genre d'organisation).

Nos représentants **n'ont pas donné d'avis**. En effet la question porte sur **le report** d'une organisation liée à la NRP.

Conformément au mandat donné par le Conseil Syndical, nous avons réaffirmé notre opposition au projet de réforme du réseau de proximité.

Quant au report

3) Modification du TAGERFIP du SDIF (pour avis) :

La précédente conclusion étant établie, nos représentants se sont **abstenus**.

4) Point budgétaire :

Sur le plan informatique, il est fait remarquer que le montant de 78 k€ relatif à l'acquisition de matériel informatique n'est pas reconduit pour 2020.

Or la crise « Covid » a nécessité de nouveaux matériels (portables notamment). A ce jour la DDFIP ne sait pas si cette charge sera prise par la DG ou par elle-même.

Par ailleurs, en annexe, la DDFIP déclare que des dépenses complémentaires dues au « Covid » s'élèveraient à 115 980 €.

Nos représentants s'interrogent sur le règlement définitif de la dépense. Aussi, dans le cas où cette dépense serait à la charge de la DDFIP, quel autre poste de dépense serait impacté par cette mesure pour équilibrer le budget ?

5) Questions diverses :

- Nos représentants ont demandé le détail de la répartition de la prime « Covid » (chiffre par structures et par grade).

Fin de non-recevoir ou « bottage en touche », la DDFIP ne donnera qu'une information générale. Cette réaction prouve, s'il en est, le caractère opaque de certaines décisions.

Nos représentants ont alerté la DDFIP qu'une telle décision pourrait avoir un impact défavorable sur le collectif de travail ; Attention « derrière le flou se cache un loup ».

- Rupture conventionnelle : la DDFIP doit se mettre en relation avec les agents ayant déposé une demande.

- CAPL « appel de note ». Aucun recours n'est déposé à ce jour. Question à se poser : Pourquoi aucun ?

Avec la suppression des CAPL, nos représentants s'inquiètent des dérives qui pourraient exister. La loyauté et la complicité ne doivent pas être confondues ; le « fait du prince » n'est pas sans effet.

- Nos représentants sont intervenus sur le sondage portant sur le télétravail et demande que cette enquête soit élargie aux agents ayant exercés en présentiel pendant la période de confinement. Cette mesure répondra au mieux au « panorama le plus complet possible » souhaité par le Directeur général.

Vos représentants F.O. - DGFIP :

- ✓ Jean-Yves PERDRIAU Titulaire PCE Le Mans : tel 02 43 83 82 86.
- ✓ Anne PUJOL Experte Paierie Départementale : tel 02.43.77.50.47

- Balf syndicale : fo.ddfip72@dgfip.finances.gouv.fr
- Site Web départemental FO-DGFIP : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/072/>